



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

délais de paiement

Question écrite n° 124063

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les difficultés posées, dans le secteur du bâtiment, par l'application de la réduction des délais de paiement prévue par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Si cette mesure a permis d'assainir les relations clients-fournisseurs, notamment en protégeant les petits fournisseurs d'un rapport de forces parfois déséquilibré, elle a pour effet d'affaiblir la trésorerie des petits artisans tributaires du paiement de leurs chantiers, surtout lorsque ceux-ci sont de longue durée. Les professionnels du bâtiment souhaitent ainsi que, dès lors que les conditions contractuelles de déroulement du chantier sont remplies, il puisse y avoir un renforcement des contraintes de paiement par les clients particuliers, en symétrie aux nouvelles obligations faites aux professionnels. Il lui demande donc quelle initiative le Gouvernement envisage de prendre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124063

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12948

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)